

4 Le quatre juin mil-neuf-cent-cinq, par devant
Débaux moi curé soussigné, ont comparu Joseph-Henri
et Débaux fils de vivant Joseph et de défunte Marie
Demeur Demeur née et domiciliée dans cette paroisse
et Chèrese Tranceline Demeur fille de défunt
Moare et de défunte Louise Bellemain, veuve
d'Antoine Laurent Demeur, lesquels ont promis de
se prendre en légitime mariage en observant religieusement
ce qui est prescrit à cette fin par le Concile
de Trente, Lemoins François Planch et François
Guilla qui ont signé ainsi que les futurs époux

J. Planch et Guilla

Débaux Henri

Demeur Tranceline

François Bellemain